

TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUES EN AMÉRIQUE DU NORD : LA NATURE OUBLIÉE ?

Carlos Fernández - *Chargé de mission à La Fabrique Ecologique*

Alice Jeong - *Chargée de mission à La Fabrique Ecologique*

Messages clés

Les pays nord-américains disposent d'un potentiel exceptionnel en énergies renouvelables, capable de couvrir largement leurs besoins électriques et de soutenir une trajectoire de décarbonation rapide.

Mais les choix politiques restent largement orientés vers le maintien et l'expansion des infrastructures fossiles, au nom de la souveraineté énergétique et de la stabilité économique. Ces configurations produisent une transition incomplète, fragmentée et dominée par une lecture essentiellement économique et carbonée des enjeux énergétiques.

les trois pays considérés (États-Unis, Canada et Mexique) ont des approches spécifiques mais ils partagent un risque commun : une "vision tunnel du carbone", centrée presque exclusivement sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, au détriment d'autres limites planétaires, particulièrement de la biodiversité. Paradoxalement, les États-Unis possèdent l'une des protections de la nature les plus solides au monde, grâce à leurs associations écologistes, alors même que Donald Trump cherche activement à détruire les politiques environnementales.

Introduction

En juillet 2025, le président Donald Trump a promulgué la loi « **One Big Beautiful Bill Act** » (OBBBA), marquant un net recul de la politique climatique fédérale américaine. Cette législation démantèle l'essentiel des mesures de soutien aux énergies renouvelables et favorise explicitement le maintien des combustibles fossiles. Elle rompt avec l' « **Inflation Reduction Act** » (IRA) de 2022, adopté sous la présidence de Joe Biden, qui constituait jusqu'alors le pilier de la stratégie climatique des États-Unis, en soutenant massivement le déploiement des énergies propres et la décarbonation du secteur électrique.

Ce revirement s'inscrit dans une continuité politique. Déjà lors de son premier mandat (2017-2021), Donald Trump avait retiré les États-Unis de l'Accord de Paris, avant que le pays ne le réintègre sous Joe Biden, puis s'en retire à nouveau peu après sa deuxième investiture. À l'échelle fédérale, **les États-Unis ne poursuivent donc plus de trajectoire climatique nationale ambitieuse**. Toutefois, en tant que fédération décentralisée, de nombreux États continuent de mener leurs propres politiques énergétiques et climatiques, parfois particulièrement avancées comme le cas de la Californie ou de New York.

Le Canada a adopté une trajectoire différente. L'État canadien a réaffirmé son objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 et s'est doté, avec le « **Clean Electricity Regulation** » (CER ou Règlement sur l'électricité propre - REP) fin 2024, d'un cadre fédéral visant un réseau électrique neutre en carbone d'ici 2035. S'appuyant sur un **mix déjà largement dominé par l'hydroélectricité** (55 % en 2024), le pays se positionne comme un leader des énergies renouvelables en Amérique du Nord.

À l'inverse, **le Mexique demeure fortement dépendant des hydrocarbures, y compris pour la production électrique**. Malgré l'arrivée au pouvoir de Claudia Sheinbaum, la politique énergétique reste centrée sur le gaz et le pétrole. En 2024, plus des trois quarts de l'électricité mexicaine (76 %) provenaient des énergies fossiles. Par ailleurs, le pays poursuit de grands projets d'infrastructures ferroviaires, comme le *Tren Maya* dans la Riviera Maya ou le *Tren Interoceánico* dans l'isthme de Tehuantepec, mais ceux-ci soulèvent de vives inquiétudes environnementales.

Ces trois trajectoires illustrent la diversité des réponses nord-américaines à la transition énergétique. Elles partagent toutefois un risque commun : une « *vision tunnel du carbone* », centrée presque exclusivement sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, au détriment d'autres limites planétaires, notamment la biodiversité. Dans un contexte où plusieurs limites planétaires ont déjà été dépassées (7 sur 9 en 2025), **ce décryptage analyse la manière dont le Canada, les États-Unis et le Mexique cherchent à décarboner leurs systèmes énergétiques, avec un focus particulier sur l'électricité, tout en évaluant si ces stratégies sont compatibles avec la protection de la biodiversité**.

I. Énergies propres en Amérique du Nord : où en est-on ?

A. États-Unis

Les politiques fédérales américaines en matière d'énergie propre sont marquées par une forte **instabilité institutionnelle**. Même si l'« *Inflation Reduction Act* » (IRA) prévoyait des investissements considérables en matière énergétique, l'alternance politique et les revirements législatifs successifs ont interdit l'émergence d'une stratégie nationale cohérente de décarbonation.

Encadré 1 : IRA et retournement fédéral, une transition sous contrainte politique

Malgré son nom qui mentionne l'inflation, l'IRA comprenait une section détaillée sur les dispositions et les subventions liées au climat et à l'énergie. Il prévoyait d'injecter près de 400 milliards de dollars dans l'atténuation du changement climatique grâce à une combinaison de prêts, de subventions et d'incitations fiscales destinées à financer l'électricité décarbonée, le transport et la production d'énergie.

Conçu pour encourager les énergies propres, la gestion du carbone, la réduction des émissions de méthane et la prise en compte des préoccupations environnementales, l'IRA devait permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre des États-Unis de 43 % à 48 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2035.

Cette accélération vers le déploiement des énergies propres a été interrompue par le début du second mandat du président Trump. L'introduction de l'OBBBA a inversé les politiques mises en œuvre et les objectifs visés par l'IRA, supprimant globalement la plupart des incitations en faveur des énergies propres prévues par l'IRA.

L'extrême versatilité du gouvernement fédéral se traduit par une fragmentation structurelle de la transition énergétique, largement pilotée par les États fédérés et les dynamiques infranationales. De ce fait, les États deviennent les principaux acteurs de la transition énergétique. Deux trajectoires dominantes peuvent être distinguées. D'un côté, des États dits « *bleus* » qui inscrivent explicitement la décarbonation dans un cadre réglementaire et programmatique plus ambitieux (cf. Annexe A p.14). De l'autre, des États « *rouges* »¹ où le développement des énergies renouvelables est avant tout porté par des logiques économiques et industrielles. Les modèles « *rouges* » considèrent la transition écologique et les énergies renouvelables comme une **opportunité économique** pour la création d'emplois, la sécurité énergétique et les investissements privés. (cf. Annexe B p.14).

Le deuxième mandat de l'administration Trump entrave le développement des énergies propres, ce qui entraîne une augmentation des coûts de l'électricité et une pollution accrue. Cela inclut le gel des permis d'exploitation de l'énergie éolienne, le ralentissement des projets solaires et éoliens sur les terres fédérales, la réduction des crédits d'impôt pour les énergies propres, le maintien en activité des centrales à combustibles fossiles en fin de vie et l'annulation d'un prêt pour une importante ligne de transport d'électricité. Ces mesures entravent la croissance des sources d'énergie propres et abordables et favorisent les combustibles fossiles obsolètes.

¹ Aux États-Unis, les États démocrates (libéraux) sont les « *bleus* » et les républicains (conservateurs) sont « *rouges* ».

De plus, l'abrogation par l'administration Trump de la « *Endangerment Finding* »², une décision historique établissant que la pollution climatique nuit à la santé humaine, mettra en danger la santé publique. Cette décision, associée à l'abrogation des normes relatives aux voitures et camions propres, pourrait entraîner une augmentation de la pollution atmosphérique, des crises d'asthme et des décès prématurés.

Encadré 2 : Deux modèles infranationaux de transition énergétique

Malgré l'absence d'une stratégie fédérale cohérente, les États-Unis connaissent une progression rapide des énergies renouvelables. Cette progression est portée par des dynamiques politiques et économiques très différentes selon les États.

On distingue généralement deux modèles de développement : un modèle « bleu », fondé sur des politiques climatiques ambitieuses et une approche réglementaire, et un modèle « rouge », plus guidé par les logiques de marché et les opportunités économiques.

L'absence de politique climatique ambitieuse au niveau fédéral ne signifie pas nécessairement un rejet des énergies renouvelables par les États républicains. Au contraire, plusieurs États conservateurs figurent parmi les plus grands producteurs d'énergie éolienne ou solaire, mais pour des raisons économiques.

La coexistence de ces deux modèles explique pourquoi le pays connaît une croissance rapide des capacités renouvelables tout en restant incapable d'organiser une transition coordonnée à l'échelle nationale. Cette croissance se porte sur la production d'électricité, où les renouvelables bénéficient de coûts compétitifs, mais les changements dans les autres secteurs de consommation reposant sur les combustibles fossiles (industrie, mobilité, etc.) sont fortement entravés par l'abandon des réglementations fédérales.

La transition énergétique aux États-Unis est entravée par une instabilité réglementaire fédérale, amplifiée par les alternances politiques. En l'absence d'une ligne directrice nationale, les États, selon leur orientation politique, assument désormais un rôle central dans la définition des politiques énergétiques. L'administration Trump a illustré cette fragmentation en privilégiant les énergies fossiles, au risque de compromettre les avancées en matière d'énergie propre et de santé publique. Cette situation met en lumière l'urgence d'une approche fédérale plus cohérente et durable.

B. Canada

Contrairement aux États-Unis, le Canada a inscrit la décarbonation de son système énergétique dans un cadre fédéral juridiquement contraignant. L'adoption de la **Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité** et le **Règlement sur l'électricité propre (REP)** ont notamment permis d'établir une trajectoire nationale claire vers un réseau électrique à zéro émission nette d'ici 2035.

² La « *Endangerment Finding* » identifie six gaz à effet de serre comme dangereux pour la santé publique et le bien-être en vertu de la loi sur la qualité de l'air. Cette conclusion, établie en 2009, sous-tend la réglementation fédérale sur les émissions provenant des véhicules, des centrales électriques et d'autres sources.

Encadré 3 : Le REP, une régulation par les résultats

Le REP impose une limite d'émissions annuelle à toutes les unités de production d'électricité, fixée à 30 tCO₂e/GWh pour la plupart des unités utilisant des combustibles fossiles. La réglementation est neutre sur le plan technologique et laisse aux provinces la flexibilité quant aux moyens de conformité, tout en imposant un objectif contraignant de zéro émission nette d'ici 2035.

Cette approche repose plutôt sur des objectifs pragmatiques, sans remise en cause, par exemple, de l'exploitation des sables bitumineux de l'Alberta, qui a pourtant des conséquences importantes sur les plans climatique et de la pollution locale. Le REP, de son côté, impose la suppression progressive de la production d'électricité à fortes émissions en fixant une limite d'émissions annuelles à toutes les unités de production d'électricité (cf. Annexe C p.15). La structure décarbonée du mix électrique canadien, dominé par l'hydroélectricité et soutenu par des services publics intégrés, confère au pays un avantage majeur, ce qui rend cette politique acceptable sans remise en cause du mode de vie canadien.

Cependant, cette transition soulève des enjeux territoriaux et environnementaux importants. L'expansion des infrastructures hydroélectriques, des lignes de transport et des capacités renouvelables à grande échelle pose des questions d'acceptabilité sociale, de droits des communautés autochtones et de protection des écosystèmes, encore peu intégrées de manière systématique dans la planification électrique actuelle. Cependant, il est également important de rappeler que, même si les énergies renouvelables peuvent avoir des conséquences néfastes sur la biodiversité, la surexploitation, notamment l'exploitation forestière, la surpêche, l'exploitation minière et la chasse, est l'un des principaux facteurs de perte de biodiversité au Canada. Cette pratique perturbe les écosystèmes, entraîne le déclin et l'extinction d'espèces, provoque la perte d'habitats et perturbe les relations prédateurs-proies. Parmi les exemples, citons le déclin du saumon, les pratiques d'exploitation forestière, les activités minières et la situation des grizzlis.

À ce stade, la REP se concentre principalement sur la réduction des GES et n'intègre pas structurellement des considérations écologiques plus larges dans la planification électrique. Mais le Canada représente un modèle de décarbonation fondé sur la stabilité fédérale et les contraintes réglementaires, qui contraste avec l'approche fragmentée des États-Unis.

C. Mexique

En contraste, la trajectoire énergétique du Mexique est marquée par une forte centralisation politique et par une conception de la souveraineté énergétique largement fondée sur les hydrocarbures. Depuis l'arrivée au pouvoir du parti Morena en 2018, le Mexique a réaffirmé son contrôle sur le secteur énergétique, en particulier à travers le renforcement de l'entreprise semi-publique *Petróleos Mexicanos* (PEMEX) et de la *Comisión Federal de Electricidad* (CFE).

Depuis 2018, la politique énergétique s'est traduite par des investissements massifs dans le **raffinage de pétrole** : la construction de la raffinerie *Dos Bocas* (appelée aussi *Olmecca*) et l'acquisition de *Deer Park* au Texas visaient à réduire la dépendance aux importations de carburants et à garantir la stabilité des prix domestiques. Toutefois, cette stratégie n'a pas permis d'atteindre l'autosuffisance énergétique promise. En 2024, plus de 60 % des carburants consommés au Mexique provenaient encore de l'étranger, révélant les limites économiques et techniques d'un modèle centré sur les raffineries pétrolières.

Ce choix politique apparaît d'autant plus paradoxal que le Mexique dispose d'un potentiel exceptionnel en énergies renouvelables. Les régions du nord du pays bénéficient de conditions idéales pour le solaire, tandis que l'isthme de Tehuantepec figure parmi les zones les plus ventées d'Amérique du Nord. À cela s'ajoutent des ressources significatives en géothermie et un parc hydroélectrique déjà existant.

Encadré 5 : Un potentiel renouvelable largement sous-exploité

Selon le Laboratoire national des énergies renouvelables des États-Unis (NREL en anglais), le potentiel technique du Mexique dans le solaire et l'éolien permettrait de produire bien au-delà de la demande nationale actuelle. En 2021, le laboratoire étatsunien a estimé le potentiel technique du Mexique à 24 918 GW d'énergie solaire photovoltaïque, 3 669 GW d'énergie éolienne, 2,5 GW d'énergie géothermique et 1,2 GW d'hydroélectricité supplémentaire, soit **plus de cent fois les besoins électriques du pays**.

Concernant le solaire, en 2018, l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ en allemand) estime le potentiel du photovoltaïque décentralisé à **84 000 MW**, alors que seulement **1 797 MW** sont actuellement installés (**7 178 MW en 2023**). C'est-à-dire que moins de 12 % de ce potentiel est aujourd'hui exploité, en raison de freins réglementaires, financiers et institutionnels.

L'arrivée de Claudia Sheinbaum à la présidence en 2024 a marqué un tournant. En 2025, l'Institut national d'écologie et de changement climatique (INECC) a publié la première évaluation nationale du potentiel éolien *offshore*, marquant une ouverture vers de nouvelles trajectoires énergétiques (cf. Annexe D p.15). Cependant, ces initiatives restent exploratoires et ne se traduisent pas encore par une réorientation structurelle du mix énergétique.

Paradoxalement, le gouvernement de Sheinbaum envisage le retour à la fracturation hydraulique (*fracking*) pour atteindre l'autosuffisance énergétique, en explorant des mécanismes d'investissement public-privé pour l'extraction de gaz non conventionnel. Ce revirement n'est pas anodin. Pendant sa campagne et au cours des premiers mois de son mandat, la présidente avait maintenu une position conforme au **discours environnementaliste du parti Morena : non au fracking**. Parallèlement, au sein du secteur énergétique, des diagnostics ont commencé à se dessiner, laissant entrevoir un scénario complexe. La production de gaz de Pemex continue de baisser, la demande industrielle augmente et les projets de transition énergétique nécessitent des combustibles de secours. Dans ce contexte, le gaz non conventionnel, en particulier dans les bassins du nord, notamment à Coahuila, Tamaulipas et Veracruz, est réapparu sur les radars du gouvernement Morena. Son discours consiste à différencier la fracturation hydraulique traditionnelle d'une « nouvelle version », plus respectueuse de l'environnement, utilisant moins de produits chimiques et offrant un meilleur contrôle environnemental. *In fine* il s'agit d'un concept encore flou fondé sur la réutilisation d'eau et l'usage d'« autres produits chimiques » dit plus compatibles avec l'environnement.

Enfin, les choix énergétiques actuels du Mexique ont des implications environnementales majeures. La persistance d'un modèle fondé sur les hydrocarbures s'accompagne de pollutions récurrentes affectant les sols, les ressources en eau et les écosystèmes côtiers, posant la question de la compatibilité entre souveraineté énergétique, transition bas-carbone et protection de la biodiversité (cf. Annexe E p.16).

Dans le cas mexicain, la permanence d'un modèle national axé sur la production et la transformation de pétrole et de gaz empêche la conception d'alternatives décarbonées

adaptées aux différents usages de l'énergie (y compris chaleur et mobilité) et la mise en œuvre concrète d'une capacité, pourtant identifiée, à produire de l'électricité bas carbone, faute pour cette transformation à être pensée au niveau politique, planifiée et territorialement ancrée.

Le Mexique illustre de manière particulièrement nette les tensions qui traversent la transition énergétique nord-américaine. D'un côté, les pays nord-américains disposent d'un potentiel exceptionnel en énergies renouvelables, capable de couvrir largement leurs besoins électriques (qui pourraient être élargis à de nouveaux usages) et de soutenir une trajectoire de décarbonation rapide. De l'autre, pour les États-Unis et le Mexique, les choix politiques restent largement orientés vers le maintien et l'expansion des infrastructures fossiles, au nom de la souveraineté énergétique et de la stabilité économique. Ces configurations produisent une transition incomplète, fragmentée et dominée par une lecture essentiellement économique et carbonée des enjeux énergétiques.

Or, cette approche tend à reléguer au second plan les impacts environnementaux, en particulier ceux liés aux écosystèmes, à l'usage des sols et aux milieux marins. Qu'il s'agisse de projets fossiles ou du déploiement futur des énergies renouvelables à grande échelle, les arbitrages énergétiques posent la question de leur compatibilité avec la protection du vivant. **La transition énergétique peut-elle réellement être considérée comme durable si elle s'opère sans intégrer les contraintes et les limites imposées par la protection de la biodiversité ?**

II. Une biodiversité fragilisée par les énergies propres ?

A. États-Unis

Les États-Unis figurent parmi les 17 pays mégadivers³ de la planète. Leur territoire vaste et varié explique leur biodiversité exceptionnelle. Cette richesse a été longtemps préservée grâce aux fondations juridiques solides, relativement stables à long-terme, qui visent sa protection.

Encadré 6 : Les agences fédérales au cœur de l'action

La mise en œuvre des mesures de protection de la biodiversité étatsunienne repose principalement sur le **U.S. Fish and Wildlife Service** et la **NOAA Fisheries**. Ces agences évaluent les impacts des projets sur les espèces et les écosystèmes protégés, imposent des mesures d'atténuation et peuvent restreindre, voire bloquer, des projets présentant des risques écologiques majeurs. Ce cadre est renforcé par la **loi nationale sur la politique environnementale (NEPA)** et la **loi sur les espèces menacées d'extinction (Endangered Species Act, ESA)**, qui intègrent la biodiversité dans l'évaluation des grands projets fédéraux.

La pierre angulaire de la protection de la biodiversité est **l'ESA**, adoptée en 1973. Elle impose la protection des espèces menacées ou en voie de disparition ainsi que de leurs habitats essentiels, et prévoit des mécanismes de suivi et de rétablissement. Reconnue pour son efficacité, l'ESA a permis d'éviter l'extinction de la quasi-totalité des espèces inscrites et a contribué à l'amélioration du statut de conservation de nombreuses espèces. Elle est aujourd'hui considérée comme l'une des lois de conservation les plus efficaces au monde (cf. Annexe G p.16).

Cependant, la deuxième administration Trump a proposé de faire des modifications sur l'ESA qui permettraient de prendre en compte des considérations **économiques** et de **sécurité nationale** dans les décisions d'inscription et la désignation des habitats, d'éliminer les protections par

³ Ce qui caractérise les pays dits mégadivers est la **diversité des espèces endémiques** (cf. Annexe F p.16).

défaut pour les espèces nouvellement inscrites comme menacées et de redéfinir la notion de « préjudice » afin d'exclure de nombreuses modifications de l'habitat. Ces mesures menacent la biodiversité, gaspillent les deniers publics et vont à l'encontre du soutien de la population à cette loi. Par ailleurs, cette administration Trump critique l'ESA pour son **inefficacité**, affirmant que les espèces réapparaissent rarement une fois inscrites sur la liste. Or les experts affirment que le succès de cette loi **réside dans la prévention des extinctions**, puisque seules 26 espèces inscrites sur la liste ont disparu depuis son entrée en vigueur. Le faible taux de rétablissement est attribué à des facteurs tels que la protection tardive, le financement insuffisant et les menaces complexes comme la perte d'habitat, plutôt qu'à la loi elle-même.

Enfin, une étude publiée dans *Bioscience* a analysé les menaces pesant sur 2 766 espèces en danger aux États-Unis et dans les territoires américains, identifiant les cinq principaux facteurs de perte de biodiversité : le changement climatique, les espèces envahissantes, le changement d'utilisation des terres et des mers, la pollution et la surexploitation. L'étude a révélé que le changement climatique est la principale menace pour les espèces répertoriées dans la loi sur les espèces en voie de disparition (ESA) et que la plupart des espèces en danger sont confrontées à de multiples menaces. L'étude souligne la nécessité de disposer d'évaluations actualisées, en particulier en ce qui concerne le changement climatique, afin d'orienter les efforts de conservation, mais sous l'administration de Trump cela semble très compliqué.

Sous l'administration Biden-Harris (2021-2025), la conservation de la biodiversité a été renforcée par une approche consensuelle. Des initiatives comme « **America the Beautiful** », qui vise à conserver au moins 30 % des terres et des eaux américaines d'ici 2030, témoignent d'une volonté d'intégrer la biodiversité aux politiques climatiques, économiques et d'infrastructure, avec des financements accrus et une reconnaissance du rôle des peuples autochtones.

Encadré 7 : Un large soutien public mais une stabilité incertaine

La protection de la biodiversité bénéficie d'un fort soutien populaire et reste largement consensuelle dans son principe. Toutefois, son application dépend fortement des priorités des administrations successives. Les réinterprétations réglementaires et les choix budgétaires peuvent renforcer ou affaiblir l'effectivité des protections.

Le cas des États-Unis illustre donc une configuration paradoxale : la protection de la biodiversité est institutionnellement forte, tandis que la gouvernance climatique souffre d'une faible stabilité fédérale. Ce pays combine certaines des lois les plus strictes au monde en matière de biodiversité avec l'une des gouvernances fédérales les plus instables sur le plan politique. Cela rend les résultats en matière de conservation fortement dépendants des cycles administratifs. Sans un cadre intégré permettant de concilier l'atténuation du changement climatique et la protection de l'environnement, **les tensions entre le développement des projets énergétiques, notamment renouvelables, et la conservation de la biodiversité risquent de s'intensifier plutôt que d'être gérées de manière systématique.** Il est néanmoins important de souligner que la crise de la biodiversité, provoquée par le changement climatique, la pollution et la destruction des habitats, est exacerbée par l'industrie des combustibles fossiles. L'extraction de pétrole et de gaz, utilisant massivement la technique de la fracturation hydraulique (*fracking*), leur conversion et leur consommation contribuent à la perte de biodiversité par la pollution, les émissions de carbone et la destruction des habitats.⁴

⁴ <https://earthjustice.org/article/biodiversity-crisis-fossil-fuels>

B. Canada

Le Canada est à l'avant-garde en matière de décarbonation, au moins dans le secteur de la production électrique, notamment grâce à un cadre fédéral de soutien aux énergies renouvelables et à des réglementations limitant les émissions des centrales. À bien des égards, son modèle apparaît comme l'inverse de celui des États-Unis : **une capacité fédérale à planifier et imposer des mesures de transition énergétique, mais une gouvernance de la biodiversité plus fragmentée.**

Le Canada abrite une diversité remarquable d'écosystèmes de toundra, de forêts, de prairies, d'eaux douces et océaniques. Bien qu'il ne soit pas classé parmi les pays « mégadivers », il possède de vastes espaces écologiquement riches en biodiversité qui occupent une place importante dans le discours politique canadien.

Contrairement aux États-Unis, le Canada a signé la **Convention sur la diversité biologique (CDB)** ainsi que le **Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité**, ce qui signifie qu'il est lié par un accord visant à traiter les questions soulevées lors des réunions de la COP qui ont lieu chaque année. Malgré ces engagements, la protection de la biodiversité au Canada se caractérise par des arrangements institutionnels fragmentés et des contraintes juridiques relativement plus faibles que celles observées aux États-Unis.

Encadré 8 : Un cadre juridique fédéral limité

Si le Canada dispose d'une **loi sur les espèces en péril** (LEP ou SARA en anglais), son application est **inégalement** et souvent **limitée**, en particulier sur les terres provinciales qui constituent la majorité du territoire du pays. **L'efficacité de la protection des espèces dépend donc fortement des gouvernements provinciaux** et de leur volonté politique, plutôt que d'une norme fédérale uniforme et applicable.

Les **évaluations d'impact environnemental** jouent un rôle central dans la gouvernance de la biodiversité canadienne, mais elles sont généralement appliquées au niveau des projets et à un stade avancé du processus de planification. Les grands projets énergétiques, tels que les barrages hydroélectriques, les lignes de transport d'électricité et les parcs éoliens, sont évalués individuellement, plutôt que dans le cadre d'une stratégie plus large d'aménagement du territoire et de protection des écosystèmes. En plus des évaluations d'impact, les **peuples autochtones** occupent une place singulière dans la gouvernance environnementale.

Encadré 9 : Le programme des gardiens autochtones

Le programme des gardiens autochtones vise à donner aux peuples autochtones davantage d'occasions d'exercer leurs responsabilités liées à l'intendance de leurs terres et leurs eaux traditionnelles. Ce programme a financé plus de **200 initiatives de protection** et compte en 2026 environ **85 projets en cours**. En décembre 2025, le ministre canadien de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature, a annoncé que **19,6 millions de dollars seront investis dans 82 initiatives** dirigées par des peuples autochtones afin de soutenir les solutions climatiques locales, la conservation des espèces en péril et les programmes des gardiens des *Premières Nations*.

Le cas canadien révèle une asymétrie marquée : **alors que la décarbonation bénéficie d'un cadre fédéral fort et coordonné, la biodiversité n'est pas intégrée de manière équivalente à la planification énergétique.** Les objectifs climatiques tendent à primer sur les considérations

écologiques, abordées de façon réactive. Sans une meilleure intégration entre politiques climatique et de biodiversité, le risque est que la transition énergétique déplace les pressions environnementales plutôt qu'elle ne les réduise.

C. Mexique

Le Mexique, comme les États-Unis, fait partie des 17 pays mégadivers. L'Amérique du Nord occupe ainsi une place centrale dans la conservation de la biodiversité mondiale.

Ce statut contraste toutefois avec les dynamiques actuelles de la politique environnementale nationale. La présidente Claudia Sheinbaum, scientifique reconnue et coautrice du cinquième rapport d'évaluation du GIEC, incarne un leadership fortement associé à la lutte contre le changement climatique. En mai 2025, son gouvernement a publié le **Programme national de restauration environnementale 2025–2030 (PNRE)**, présenté comme le pilier d'une politique environnementale « *humaniste* », axée sur la justice environnementale et le bien-être humain.

Le PNRE fixe des objectifs ambitieux visant à enrayer la dégradation des écosystèmes, restaurer la biodiversité et améliorer les services écosystémiques. Sa mise en œuvre repose principalement sur le **ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles (SEMARNAT)**, appuyé par des institutions clés telles que la **Commission nationale de l'eau (Conagua)** et la **Commission nationale des aires naturelles protégées (Conanp)**. Sur le plan institutionnel, le Mexique dispose donc d'institutions essentielles à la protection de sa biodiversité.

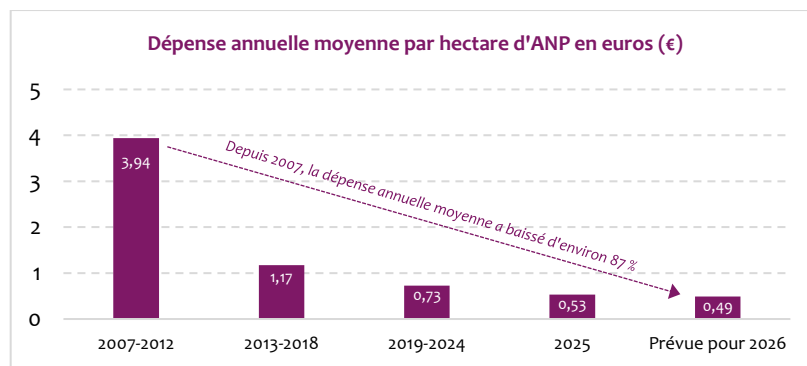
Encadré 10 : Un écart entre discours et moyens

Malgré ces annonces, de nombreuses organisations de la société civile soulignent un **décalage important entre les objectifs affichés et les ressources mobilisées**. Selon ENGENERA et d'autres associations mexicaines, le budget consacré au changement climatique et à la biodiversité accuse une **baisse réelle**, et les programmes financés manquent d'**indicateurs clairs, d'objectifs quantifiables et de cohérence** avec les engagements climatiques du pays. (cf. Annexe H p.17)

L'analyse budgétaire révèle que les ressources allouées à la transition énergétique privilégient largement les infrastructures ferroviaires et les projets pétrochimiques, tandis que les programmes explicitement orientés vers les énergies renouvelables restent marginaux. De plus, les budgets consacrés à la protection de la biodiversité et à la gestion des aires naturelles sont loin d'être à la hauteur des ambitions affichées, ce qui témoigne de politiques disjointes et d'un manque de cohérence, ignorant les liens étroits entre biodiversité et climat.

Encadré 11 : Aires naturelles protégées sous-financées

Les analyses récentes montrent que le financement public des aires naturelles protégées atteint un **niveau historiquement bas**, compromettant leur gestion effective et leur capacité de conservation. La coalition d'associations, NOSSA México, met en lumière que chaque **hectare d'aire naturelle protégée (ANP) ne disposerait que de 10,22 pesos mexicains (0,49 €)** pour sa gestion et sa conservation ; en d'autres termes, les ANP se retrouveraient sans protection.



Graphique fait à partir des données de l'étude « CUIDAR LO QUE IMPORTA : el presupuesto para el cuidado del ambiente y las áreas naturales protegidas en el PPEF 2026. Análisis y recomendaciones » publiée par NOSSA le 14 octobre 2025.

Le cas mexicain met en lumière une tension spécifique : **un pays mégadivers doté d'un discours environnemental ambitieux et d'institutions dédiées, mais dont la gouvernance de la biodiversité est fragilisée par un sous-financement et une priorité budgétaire accordée aux infrastructures et à l'énergie fossile.** Le Mexique illustre les limites d'une stratégie où l'ambition politique et scientifique ne se traduit pas encore en moyens structurels suffisants pour protéger durablement la biodiversité.

III. Transition énergétique et biodiversité : des trajectoires compatibles ?

Aux États-Unis, **la transition énergétique et la protection de la biodiversité suivent des trajectoires opposées**, révélant une gouvernance environnementale quasi-paradoxe. D'un côté, **la biodiversité bénéficie de la protection d'un cadre juridique solide**, incarné par l'*Endangered Species Act* (ESA), loi phare qui a évité l'extinction de 99 % des espèces protégées depuis 1973 - même si son efficacité est remise en cause par le nouveau gouvernement. De l'autre, **la transition énergétique reste instable**, ballottée entre avancées législatives (comme l'*Inflation Reduction Act*) et reculs brutaux sous des administrations hostiles aux énergies propres – à l'image de Trump, qui a gelé les projets éoliens, affaibli les normes antipollution et relancé les centrales à charbon. « Le pays protège ses espèces, mais sabote le climat », résume ce paradoxe.

Cette **dissonance institutionnelle** a des conséquences concrètes. La fragmentation de la politique énergétique – où les États « bleus » misent sur la décarbonation tandis que les « rouges » privilégient les fossiles - **aggrave les pressions sur les écosystèmes**. Le changement climatique, identifié comme la **première menace pour les espèces protégées**, est lui-même alimenté par l'instabilité des politiques énergétiques : chaque revirement fédéral (comme l'abrogation des normes sur les véhicules propres sous Trump) retarde la réduction des émissions, accélérant la dégradation des habitats. Pourtant, des initiatives comme *America the Beautiful* (Biden) montrent qu'une **approche intégrée est possible** – à condition de dépasser les clivages politiques. Sans cohérence entre climat et biodiversité, les États-Unis risquent de vouloir protéger des espèces dans un monde invivable, ce qui est impossible.

Le Canada offre un contraste saisissant avec les États-Unis : **une transition énergétique fédéralement structurée**, portée par des outils juridiques contraignants comme la *Loi sur la carboneutralité* et le *Règlement sur l'électricité propre* (REP), qui vise un réseau électrique 100 % décarboné d'ici 2035. « Le modèle canadien mise sur la stabilité réglementaire et l'hydroélectricité, un atout majeur pour réduire les émissions », souligne l'analyse. Pourtant, cette approche, centrée

sur les résultats climatiques, **oculte souvent les coûts écologiques et sociaux** : l'expansion des barrages, des lignes à haute tension ou des parcs éoliens se heurte à des enjeux d'acceptabilité locale, de droits autochtones et de préservation des écosystèmes – des dimensions encore traitées « au fil de l'eau », via des évaluations d'impact projet par projet.

À l'inverse des États-Unis, où la biodiversité bénéficie d'un arsenal juridique solide (comme l'ESA), **le Canada peine à intégrer sa protection dans sa planification énergétique**. Bien qu'engagé dans des accords internationaux (Convention sur la diversité biologique, Cadre de Kunming-Montréal), sa gouvernance environnementale reste **fragmentée et réactive** : les écosystèmes – forêts boréales, habitats du saumon ou territoires des grizzlis – subissent les pressions cumulées de l'exploitation minière ou forestière et, désormais, des infrastructures "vertes". Enfin, **la décarbonation avance, mais au risque de déplacer les dommages environnementaux plutôt que de les résoudre**.

Pour ce qui concerne le Mexique, La Fabrique Ecologique a réalisé un entretien avec Beatriz Olivera, directrice d'ENGENERA. Elle analyse les progrès et les limites des politiques énergétiques mexicaines. *« Le budget climatique s'est amélioré, avec la suppression de programmes non pertinents, mais des projets comme la ferme solaire du Sedena ou le train transisthmique à Oaxaca – qui captent 20 % des fonds – manquent encore d'évaluation rigoureuse de leur impact environnemental »*, explique-t-elle.

Les énergies renouvelables se développent, mais leur déploiement suscite des tensions locales : *« À Oaxaca et au Yucatán, les parcs éoliens ont généré des conflits avec les communautés autochtones, en raison d'un défaut de consultation et d'impacts concrets, comme la pollution de lacs ou l'accès inégal à l'électricité, souvent réservée aux grandes entreprises »*. Par ailleurs, la dépendance aux énergies fossiles persiste, avec des investissements massifs dans l'extraction pétrolière, tandis que les aires protégées ne bénéficient que de 10 pesos mexicains (soit 0,49 €) par hectare.

Pourtant, des alternatives émergent. *« Nous promovons des solutions locales, comme l'installation de panneaux solaires dans les écoles ou les marchés, pour démontrer qu'une transition inclusive est possible »*, précise-t-elle. *« Le respect des droits des communautés, garanti par la Convention 169 de l'OIT, est essentiel pour éviter les conflits et assurer une transition juste »*. Enfin, ENGENERA salue les avancées récentes, comme la loi sur l'eau ou l'augmentation des budgets environnementaux, mais appelle à une approche plus transparente et participative : *« Pour une transition durable, il faut renforcer l'évaluation des projets, associer les citoyens et réduire la dépendance aux énergies fossiles »*.

Sources bibliographiques

I. Énergies propres en Amérique du Nord : où en est-on ?

États-Unis

- <https://blogs.edf.org/climate411/2025/07/31/trump-admin-blocking-clean-energy-and-raising-costs/>
- <https://www.climatecentral.org/climate-matters/inflation-reduction-act>
- <https://www.e3g.org/publications/beyond-headlines-the-role-of-markets-and-states-in-the-u-s-energy-transition/>

Canada

- <https://www.theccpc.ca/post/overexploitation-and-the-biodiversity-crisis-in-canada>
- <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/organisation/transparence/evaluation-environnementale-economique-strategiques/reglement-electricite-propre.html>
- <https://www.cer-rec.gc.ca/en/data-analysis/energy-markets/provincial-territorial-energy-profiles/provincial-territorial-energy-profiles-canada.html>

Mexique

- <https://climateactiontracker.org/countries/mexico/policies-action/>
- *Evaluación del potencial de generación de energía eléctrica eólica marina en México 2025 - Évaluation du potentiel de production d'énergie éolienne offshore au Mexique en 2025 (INECC, 2025).*
- « Strategic pathways for offshore wind in Mexico: Geospatial insights and economic viability toward energy sustainability » <https://doi.org/10.1016/j.esd.2024.101565> - « Voies stratégiques pour l'éolien offshore au Mexique : perspectives géospatiales et viabilité économique vers la durabilité énergétique » (Valeria Juárez-Casildo et al., 2024)
- *Paradoja energética : motivos para abandonarla (de una buena vez)(agosto 2022) - Paradoxe énergétique : raisons de l'abandonner (une bonne fois pour toutes) (México Evalúa, 2022)*
- <https://elpais.com/mexico/2026-02-19/mexico-da-los-primeros-pasos-hacia-el-fracking-en-nombre-de-la-soberania.html>

II. Une biodiversité fragilisée par les énergies propres ?

États-Unis

- <https://legal-planet.org/2026/01/26/the-trump-administration-is-squandering-our-natural-heritage/>
- <https://insideclimatenews.org/news/24082025/trump-administration-dismisses-endangered-species-list/>
- <https://www.fws.gov/law/endangered-species-act>
- <https://2021-2025.state.gov/highlighting-u-s-efforts-to-combat-the-biodiversity-crisis/#:~:text=The%20United%20States%20continues%20its,2%2C400%20officials%20in%2034%20countries>
- <https://academic.oup.com/bioscience/article/75/7/524/8115311?login=false>

Canada

- Talia E Niederman, Julianne N Aronson, Alison M Gainsbury, Laura A Nunes, Lindsay M Dreiss, US Imperiled species and the five drivers of biodiversity loss, *BioScience*, Volume 75, Issue 7, July 2025, Pages 524–533, <https://doi.org/10.1093/biosci/biaf019>
- <https://earthjustice.org/article/biodiversity-crisis-fossil-fuels>

Mexique

- [*Programa Nacional de Restauración Ambiental 2025-2030* - Programme national de restauration environnementale 2025-2030 \(PNRE, 2025\).](#)
- [*Presupuesto limitado, sin metas ni compromisos claros para hacer frente al cambio climático en 2026* - Budget limité, sans objectifs ni engagements clairs pour lutter contre le changement climatique en 2026 \(ENGENERA, 2025\)](#)
- [*CUIDAR LO QUE IMPORTA: el presupuesto para el cuidado del ambiente y las áreas naturales protegidas en el PPEF 2026. Análisis y recomendaciones* - PRENDRE SOIN DE CE QUI COMPTE : le budget consacré à la protection de l'environnement et des zones naturelles protégées dans le PPEF 2026. Analyse et recommandations \[PDF\] \(NOSSA Mexico, 2025\)](#)

Annexes

- <https://www.energy.ca.gov/sb100>
- [file:///Users/acesj/Downloads/Chapter1ExecutiveSummary%20\(3\).pdf](file:///Users/acesj/Downloads/Chapter1ExecutiveSummary%20(3).pdf) - CLCPA New York's Scoping Plan December 2022
- <https://www.earthday.org/the-war-on-wind-rages-in-texas/>
- <https://insideclimatenews.org/news/10122025/texas-electric-grid-transitioning-to-battery-storage-solar/>
- <https://www.earthday.org/the-war-on-wind-rages-in-texas/>
- <https://www.e3g.org/publications/beyond-headlines-the-role-of-markets-and-states-in-the-u-s-energy-transition/>
- <https://ember-energy.org/app/uploads/2025/03/US-Electricity-2025-Special-Report.pdf> - Ember US Electricity 2025 Special Report.
- <https://www.cer-rec.gc.ca/en/data-analysis/energy-markets/provincial-territorial-energy-profiles/provincial-territorial-energy-profiles-canada.html>
- <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/organisation/transparence/evaluation-environnementale-economique-strategiques/reglement-electricite-propre.html>

Annexes

I. Énergies propres en Amérique du Nord : où en est-on ?

◆ **Annexe A : États « bleus » : Californie et New York (États-Unis)**

La **Californie** est l'exemple par excellence d'un état « bleu ». La loi californienne SB100 a fixé l'objectif d'un système électrique 100 % propre d'ici 2045 et a inscrit la transition énergétique dans un cadre institutionnel structuré, mobilisant les agences publiques concernées afin d'organiser un suivi régulier des progrès réalisés. Pour fournir une électricité 100 % propre d'ici 2045, la Californie devra construire une quantité sans précédent de nouvelles installations d'énergie propre à l'échelle industrielle. En 2022, la capacité totale d'électricité propre de l'État était de 35 000 MW. Conformément à l'exigence du *Renewables Portfolio Standard (RPS)* de l'État, qui prévoit qu'au moins 60 % de l'électricité doit être propre d'ici la fin 2030, la capacité devrait atteindre 73 000 MW en 2030 et 183 000 MW en 2045.

De même, **New York** a adopté en 2019 la loi sur le leadership climatique et la protection des communautés (CLCPA, ou *Climate Act*), accompagnée d'un plan d'action publié en 2022 qui propose une série de politiques et de mesures visant à atteindre l'objectif de neutralité carbone de l'État en 2050. Ce plan d'action comprend des recommandations visant à atteindre les objectifs et les exigences de la loi sur le climat qui constituent les plus ambitieux du pays. Ces mesures visent à réduire les émissions GES de l'ensemble de l'économie de 40 % d'ici 2030 et de 85 % d'ici 2050 par rapport aux niveaux de 1990. Cela permettra à New York d'être sur la voie de la neutralité carbone tout en garantissant l'équité, la fiabilité du système et une transition juste d'une économie basée sur les combustibles fossiles vers une économie robuste basée sur les énergies propres. L'État vise à atteindre 70 % d'électricité renouvelable d'ici 2030, 100 % d'ici 2040 et, à terme, des émissions nettes nulles dans tout l'État d'ici 2050. Comme expliqué ci-dessus, ces États déploient des énergies renouvelables et propres dans le cadre de leurs politiques climatiques réglementaires et sont susceptibles d'intensifier leurs efforts en réponse au recul de la politique climatique fédérale.

◆ **Annexe B : États « rouges » : Texas et Oklahoma (États-Unis)**

Le **Texas** est l'exemple principal des États « rouges ». Bien qu'il ne mène pas les mêmes initiatives climatiques que des États comme la Californie ou New York, le Texas est le premier producteur d'énergie éolienne du pays, produisant 28 % de toute l'énergie éolienne des États-Unis en 2023. L'État compte plus de 15 300 éoliennes, soit le plus grand nombre du pays. Le Texas a installé plus de capacité solaire (7,4 GW) et de capacité de stockage (3,9 GW) que la Californie. L'expansion rapide de l'éolien et du solaire au Texas a été favorisée par la déréglementation du marché de l'énergie. Toutefois, le cas du Texas montre les limites d'une transition énergétique reposant exclusivement sur les forces du marché en l'absence d'un cadre fédéral stable. Bien que la production d'électricité éolienne emploie plus de 27 000 Texans et génère 20,3 millions de dollars de recettes fiscales pour les comtés du Texas, les énergies renouvelables restent politiquement vulnérables. En juin 2025, le gouverneur du Texas, Greg Abbott, a signé la loi SB13 visant à augmenter la production d'énergie à partir du charbon, du gaz naturel et du nucléaire, et à pénaliser les producteurs d'énergies renouvelables en interdisant aux agences étatiques d'investir dans des entreprises qui boycottent l'industrie des combustibles fossiles. Ces initiatives s'inscrivent dans une rhétorique politique qui attribue la responsabilité de la panne d'électricité majeure de 2021 à l'échec des énergies renouvelables, après la tempête hivernale dévastatrice Uri qui a laissé les Texans confrontés à des températures glaciales et sans électricité pendant plus de deux semaines. Cela est arrivé malgré le consensus établi selon lequel les

centrales à charbon, à gaz naturel et nucléaires étaient responsables de près de deux fois plus de pertes d'électricité que les sources d'énergie renouvelables, attisant ainsi les sentiments anti-renouvelables dans l'État. Abbott a fait valoir que ces mesures étaient nécessaires pour garantir la fiabilité énergétique.

L'**Oklahoma** est un autre exemple d'État républicain où les énergies renouvelables prennent le dessus. En 2001, le charbon fournissait 63 % de l'électricité de l'Oklahoma. En 2023, ce chiffre est tombé à 6 %, l'énergie éolienne étant le moteur de cette évolution, passant de 10 % en 2010 à 45 % en 2023. Cela fait de l'Oklahoma le troisième plus grand producteur d'énergie éolienne au niveau national.

Des États comme le **Texas et l'Oklahoma démontrent que la décarbonation peut progresser même sans l'aide du gouvernement fédéral**. Cependant, le soutien du gouvernement fédéral est utile lorsqu'il s'agit d'incitations financières en faveur des énergies renouvelables. Les politiques fédérales qui renforcent la croissance des énergies renouvelables à l'échelle nationale, telles que l'IRA, concentrent leurs financements dans les districts républicains. Le Texas, par exemple, a connu un boom de l'énergie éolienne et solaire, accéléré par les incitations fiscales de l'IRA, ce qui a permis à l'État de tirer pleinement parti de celles-ci et de progresser dans le déploiement des énergies renouvelables. Dans ces États, la décarbonation est donc le résultat d'une logique industrielle et économique plutôt que d'une stratégie climatique explicite.

◆ **Annexe C : Mix électrique provincial canadien (Canada)**

Le système électrique canadien est marqué par une forte hétérogénéité territoriale, liée au fédéralisme énergétique du pays. Si le gouvernement fédéral fixe des objectifs nationaux de décarbonation à travers des instruments juridiquement contraignants comme le **Règlement sur l'électricité propre (REP)**, la production et la planification de l'électricité relèvent des provinces, ce qui explique des trajectoires de transition différenciées.

Entre les deux extrêmes, présentés dans **l'encadré 4**, certaines provinces présentent des mix intermédiaires. L'Ontario combine nucléaire, hydroélectricité, gaz naturel et éolien, tandis que le Nouveau-Brunswick repose sur un mix diversifié incluant nucléaire, charbon, gaz et renouvelables. L'Île-du-Prince-Édouard constitue un cas particulier, produisant environ 99 % de son électricité à partir de l'éolien, mais restant dépendante des importations interprovinciales.

Le REP vise à aligner ces trajectoires hétérogènes autour d'un objectif commun de décarbonation complète du secteur électrique d'ici 2035. Il impose des limites d'intensité d'émissions uniformes à l'échelle nationale tout en laissant aux provinces le choix des moyens de conformité, favorisant ainsi une convergence progressive malgré des points de départ différents.

◆ **Annexe D : Éolien offshore et solaire décentralisé, opportunités émergentes (Mexique)**

En 2025, l'Institut National d'Écologie et de Changement Climatique (INECC) a publié la première évaluation exhaustive du potentiel éolien offshore du Mexique. Cette étude estime une capacité technique d'environ **287 GW à 100 m, 271 GW à 150 m et 311 GW à 200 m** de hauteur, principalement le long des côtes du Golfe du Mexique et du Pacifique. L'INECC précise toutefois que le développement de tels projets nécessite une prise en compte approfondie des impacts sur la biodiversité marine, la pêche, le tourisme et les communautés côtières.

En parallèle, un travail académique (Juárez-Casildo et al., 2024) estime le potentiel de l'éolien offshore encore plus élevé, atteignant **1 609,7 GW**, soit une production annuelle possible de **12 688 TWh**, environ **33 fois la consommation énergétique actuelle du pays**.

◆ **Annexe E : Pollution liée aux hydrocarbures et responsabilité de PEMEX (Mexique)**

L'expansion et le maintien des infrastructures pétrolières au Mexique s'accompagnent d'un coût environnemental élevé. Selon Greenpeace México, **plus de 1 100 incidents de pollution liés aux hydrocarbures** ont été recensés entre 2008 et 2024. Parmi eux, **79 % sont imputables à PEMEX**, l'entreprise pétrolière semi-publique.

Ces déversements ont entraîné la contamination d'au moins **17,2 millions de mètres carrés de sols**, sans compter les impacts sur les écosystèmes aquatiques, souvent mal documentés. Les causes principales identifiées sont le vieillissement des infrastructures, le manque d'entretien et l'insuffisance des mécanismes de contrôle environnemental.

Néanmoins, la présidente mexicaine **veut relancer la production de pétrole brut et augmenter la production d'essence**. Le Plan PEMEX de Sheinbaum, qui coûte 12 000 millions de dollars (USD), vise à augmenter la production de 1,6 millions à 1,8 millions de barils de pétrole brut par jour.

II. Une biodiversité fragilisée par les énergies propres ?

◆ **Annexe F : Qu'est-ce que la mégadiversité ? (États-Unis)**

Pour être considéré un pays mégadivers, le pays doit compter au moins 5 000 espèces végétales endémiques. D'autres critères sont également pris en compte : **la diversité des espèces, la diversité des niveaux taxonomiques supérieurs** (genres, familles, etc.) et **la diversité des écosystèmes**, y compris la présence d'écosystèmes marins et de forêts tropicales.

Selon la « Commission nationale pour la connaissance et l'utilisation de la biodiversité » du Mexique, aujourd'hui, les 17 pays considérés comme « mégadivers » (e.g. Brésil, Indonésie, Madagascar...) concentrent à eux seuls près de **70 % de la biodiversité mondiale**.

◆ **Annexe G : Fonctionnement détaillé et chiffres de l'Endangered Species Act (ESA) (États-Unis)**

L'ESA prévoit l'inscription et le retrait réguliers d'espèces sur la liste des espèces menacées ou en danger, la désignation d'habitats critiques et l'élaboration de plans de rétablissement. **Elle est créditée d'avoir empêché l'extinction de plus de 99 % des espèces inscrites et d'avoir permis le retrait de plus de 100 espèces de la liste grâce à l'amélioration de leur statut**.

La section 7 de l'ESA impose une consultation inter-agences afin de s'assurer que les actions fédérales ne compromettent pas la survie des espèces protégées ni leurs habitats essentiels. La « règle générale 4(d) » étend automatiquement certaines protections aux espèces nouvellement classées comme menacées, sauf exception spécifique.

Sous l'administration Trump, plusieurs propositions ont visé à restreindre l'interprétation de l'ESA, à réduire les financements et à assouplir les règles relatives aux habitats critiques, dans un contexte de priorisation du développement énergétique et des infrastructures. Certaines de ces mesures ont été annulées ou révisées sous l'administration Biden, illustrant la vulnérabilité du cadre de protection aux changements politiques.

◆ **Annexe H : Analyse détaillée du budget climatique et biodiversité (AT15 et AT16) (Mexique)**

Selon ENGENERA et d'autres associations mexicaines, le budget potentiel consacré au changement climatique (et à la protection de la biodiversité) (AT16) présente une réduction de 1,24 % par rapport au montant approuvé pour 2025. Ces associations soulignent que les 5 programmes proposés par le gouvernement (92 % du budget) ne détaillent pas de manière vérifiable la manière dont ils contribuent aux objectifs de la politique climatique du pays ou ne disposent pas d'indicateurs quantitatifs ni d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). C'est-à-dire que **seulement 8 %** des ressources de l'AT16 sont utilisées de manière pertinente pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, en agissant sur des aspects fondamentaux tels que la protection des forêts, le développement forestier durable, la gestion et l'utilisation intégrale et durable de l'eau, la pêche et l'aquaculture durables, la conservation pour le développement durable, la conservation et la gestion des aires naturelles protégées (ANP en espagnol). **Le SEMARNAT ne recevra que 3,71 % du budget de l'AT16.**

Concernant le budget qui porte sur la transition énergétique (AT15), 53 % de ses ressources sont consacrées aux infrastructures ferroviaires et 15 % aux projets pétrochimiques. **Le SEMARNAT ne reçoit que 2 % des ressources de l'AT15**, alors que ses programmes sont les seuls à envisager explicitement des projets d'énergies renouvelables dans l'AT15. Selon l'article, l'AT15 ne comprend pas non plus de mesures permettant de lutter efficacement contre la précarité énergétique qui touche 1 foyer mexicain sur 3. Enfin, **27 % des ressources (pour la Commission Fédérale de l'Électricité – CFE) n'ont pas de destinations spécifiques.**